



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 14/06/2024  
Reçu en préfecture le 14/06/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240603-2024\_0306\_073-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 30/05/2024

**N° délibération : 2024-03.06-073**

**Objet : Transfert licence IV hors département**

La Préfecture de la Mayenne informe la municipalité que la licence IV exploitée sur la commune par Monsieur Samuel LAUMONIER, sous l'enseigne « Chez Sam » 8 rue des Tisserands, est en cours de cession pour l'exploiter dans un établissement situé dans le département du Maine et Loire.

La Préfecture demande à la municipalité :

- D'émettre un avis sur le transfert de cette licence hors département
- De confirmer que la licence a bien été exploitée au cours des cinq dernières années

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, émet un avis favorable sur le transfert hors département (49) de la licence IV de Samuel LAUMONIER et confirme que cette dernière a bien été exploitée au cours des cinq dernières années.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 14/06/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 14/06/2024  
Reçu en préfecture le 14/06/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240603-2024\_0311\_074-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 30/05/2024

**N° délibération : 2024-03.06-074**

**Objet : BP PRINCIPAL et ASSAINISSEMENT - admission en non-valeur**

Le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes sur le budget principal et assainissement :

CREANCIER	BP PRINCIPAL	BP ASSAINISSEMENT
	1 234,13 € TTC	97,83€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à la majorité avec quatre contres, valide les admissions en non-valeur sur le budget principal 2024 pour un montant de 1 234,13€ TTC et sur le budget assainissement 2024 pour un montant de 97,83€ TTC

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 14/06/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 14/06/2024  
Reçu en préfecture le 14/06/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240603-2024\_0306\_075-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 30/05/2024

**N° délibération : 2024-03.06-075**

---

**Objet : VILLE DE MAYENNE – renouvellement convention animaux divagants**

---

Le maire informe les membres du conseil municipal que la convention de la gestion des animaux errants avec la ville de Mayenne est arrivée à expiration, il convient donc de la renouveler.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement pour ans de la convention de la gestion des animaux errants avec la ville de Mayenne.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 14/06/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **3 JUIN 2024**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240603-2024\_0306\_076-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2024-03.06-076**

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **13**  
Quorum : **8**  
Date convocation : **30/05/2024**

---

**Objet : Subvention ETOILE BLEUE section TENNIS DE TABLE année 2024**

---

L'association ETOILE BLEUE section tennis de table sollicite la commune pour le versement d'une subvention à hauteur de 63,65 € qui permet de couvrir l'assurance de la salle de Mayenne utilisée suite à la fermeture de la salle de Commer.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 63.65 € à l'association ETOILE BLEUE de Commer section tennis de table.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 14/06/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240603-2024\_0306\_077-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Christelle BAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 30/05/2024

**N° délibération : 2024-03.06-077**

---

**Objet : E-Collectivité – renouvellement convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO)**

---

La collectivité a signé une convention pour la prestation de mise à disposition d'un délégué à la protection des données avec le syndicat mixte e-Collectivités.

Cette convention doit faire l'objet d'une modification afin de préciser les modalités de tarification/facturation de cette mise à disposition qui comprend une prestation initiale de mise en place et une prestation annuelle de suivi et d'assistance.

Cette prestation récurrente est forfaitaire et sera facturée annuellement. Le coût forfaitaire annuel pour l'année 2024 est fixé à 300€ H.T.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide la nouvelle convention DPO Mutualisé et le coût forfaitaire annuel d'un montant de 300€ H.T.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 14/06/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 3 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 15/06/2024  
Reçu en préfecture le 15/06/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240603-2024\_0306\_078-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Christelle BEAUDOUIN donnant pouvoir à Aline LEBRETON.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 8  
Date convocation : 30/05/2024

**N° délibération : 2024-03.06-078**

**Abroge et remplace la délibération n°2024-22.02-025 visée par le contrôle de légalité le 29 février 2024**

**Objet : Projet MICRO CRECHE – cession terrain rue Jules Verne -**

Le maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2024 dans le cadre du projet de micro-crèche, il a été acté la cession, à la société OXALYS, un terrain situé rue Jules Verne d'une superficie de 452 m2 pour un tarif de 22 600€ TTC.

La cession de ce terrain étant soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge, il est précisé que le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à 19 051,80€ H.T.

Le maire informe le conseil que la société OXALYS n'est plus le porteur du projet. Cependant, la société D.A FONCIER, représentée par MME AVÉRONE Fabienne, basée à VALENCE (26)-350 Avenue Victor Hugo, se porte acquéreur du terrain aux mêmes conditions afin de poursuivre le projet de cette micro-crèche sur la commune de Commer.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée :**

- **Valide** la cession du terrain à la société D.A FONCIER pour une surface de 452 m2 au prix de 22 600€ TTC avec l'application du prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur marge qui s'élève à 19 051,80€ H.T
- **Autorise** le maire à signer l'acte de vente authentique et toutes les pièces se rapportant au dossier qui seront établis par Maître Philippe PILLEUX, notaire à Mayenne.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 15/06/2024  
Qualité : Maire de Commer

